



Contrat AMAP Vert de Terre



Panier produits laitiers Mai 2014 à Octobre 2014

Le/ la consom'acteur/ trice	Le/ la producteur/trice	Le/la Référent(e)
Nom :	Gaec des Rapilles 97 chemin de Rivet 38 360 Engins	Marie Canova Les Bonnets 38250 Villard de Lans
Prénom:	Alain Francoz Philippe Moinier	tél : 0476959033 0677584540
Adresse:	Tel 04 76 94 45 02	
Tél :	desrapilles.gaec@terre-net.fr	marie.canova@wanadoo.fr
Mél :		

- Le présent contrat est passé entre les soussignés, le consom'acteur et le producteur.
- Les conditions générales de l'AMAP Vert de Terre et la Charte des AMAP (dans leurs versions à la date de signature) règlent les détails du présent contrat.
- Les chèques sont à rédiger à l'ordre des producteurs/trices. Le producteur s'engage à retirer les chèques aux dates suivantes : 1^{er} chèque : 15/05, 2^{ème} chèque : 15/07, 3^{ème} chèque : 15/09,

Type de panier à titre indicatif pour la saison 2014

Panier 1	15 euros	Panier 2	10 euros	Panier 3	9 euros
- 3 sortes de fromage minimum ou fromages + faisselles ou yaourts		2 sortes de fromages minimum ou mixte		6 faisselles 6 yaourts + crème 25 cl	

Rajouter 1,10 € par litre de lait désiré et prévoir le double de bouteilles en verre à votre nom

Merci d'écrire dans les cases le **montant total** de vos paniers-litres de lait

MAI 2014					JUN					JUILLET				
V2	V9	V16	V23	V30	V6	V13	V20	V27		V4	V11	V18	V25	
AOÛT					SEPTEMBRE					OCTOBRE 2014				
V1	V8	V15	V22	V29	V5	V12	V19	V26		V3	V10	V17	V24	V31

Montant total de la commande : €

Les signataires attestent avoir pris connaissance des Conditions Générales de l'AMAP Vert de Terre et de la Charte des AMAP et en acceptent les conditions.

Réalisé en 2 exemplaires à le

Le consom'acteur

Le producteur